

## PROCES VERBAL DU 16 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 16 janvier à 18h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de GRAINVILLE-SUR-ODON, en séance publique, sous la présidence d'Emmanuel MAURICE, Maire.

Membres présents :

Emmanuel MAURICE – Patrick DENOYELLE - Jean-Luc FAVREL – Audrey DAHOUX - Mickaël VILLY - Christel ROGER - Marie-Paule GERVAIS - Marie-Claude ARTHAUD - Corinne JOKIC - Loïc CADOR.

Membres absents excusés :

Nathalie DRIAUX donne pouvoir à Emmanuel MAURICE  
Kylian CACHARD - Jocelyn BUFFARD

Membre absent :

Florent TREHET

Secrétaire de séance : Marie-Paule GERVAIS

Le Conseil Municipal est composé de 14 membres en exercice, 10 membres sont présents.

### **Objet : OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET PRIMITIF**

Le budget primitif (BP) de l'exercice 2024 de la Commune de Grainville sur Odon doit être voté au plus tard le 15 avril 2024.

Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit ce cas de figure et régleme précisément la possibilité de commencer à exécuter un budget avant son vote effectif.

Ces dispositions permettent d'éviter toute rupture d'activité durant le premier trimestre de l'année, sachant que les crédits ainsi ouverts seront intégrés dans le BP 2024 de la Commune de Grainville sur Odon.

En investissement, il est ainsi possible :

- d'engager et mandater dès le 1er janvier 2024 les restes à réaliser de l'année 2023,
- d'engager et mandater de nouveaux crédits dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les restes à réaliser.

Il est proposé de calculer les 25 % sur les crédits votés au BP 2023.

Il est proposé d'ouvrir de manière anticipée des crédits d'investissement, dont le détail figure dans le tableau ci-dessous.

Chapitre	Libellé	BP 2023	Ouverture maximale de 25 % du BP 2023	Ouverture anticipée des crédits 2024 du Budget Principal
21	Immobilisations corporelles	167 876.00 €	41 954.00 €	10 000.00 €

Ainsi, le Conseil municipal est amené à se prononcer sur cette ouverture anticipée de crédits d'investissement portant sur l'exercice budgétaire 2024.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité d'ouvrir de manière anticipée les crédits d'investissement pour l'exercice budgétaire 2024 du budget primitif dans les limites présentées ci-dessus.

**Objet : CONVENTION DE LOCATION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE ZB N°90, SITUÉE 22, RUE DE FRIBOURG A LA SOCIETE VALOCÎME SAS**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démarche de la société VALOCÎME, entreprise spécialisée dans la valorisation de patrimoine qui a notamment pour objet social la valorisation de patrimoine foncier ou immobilier. La société VALOCÎME est intéressée pour prendre à bail l'emplacement de 65 m<sup>2</sup> environ sur ladite parcelle, objet de la convention conclue avec l'occupant actuel à l'expiration de cette dernière selon l'offre financière transmise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE le principe de changement de locataire
- DECIDE de donner en location pour une durée de 12 ans à effet du **10/09/2032**, tacitement reconductible, à la société VALOCÎME, les emplacements de 65 m<sup>2</sup> environ sur la parcelle cadastrée ZB N°90
- ACCEPTE une redevance annuelle de 4 000 € Net (comprenant toutes charges éventuelles y compris la TVA si le Contractant y est assujéti) avec une indexation fixe annuelle + 0,5%
- ACCEPTE l'offre spéciale salon des maires 2023, VALOCÎME versera 1 000 € à une association au choix de la commune
- AUTORISE le Maire à signer la convention de location à intervenir avec VALOCÎME et tous documents se rapportant à cette affaire.

**Objet : CONVENTION DE LOCATION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE ZB N°141, SITUÉE RUE DE LA 15ÈME DIVISION ECOSSAISE, A LA SOCIETE VALOCÎME SAS.**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démarche de la société VALOCÎME, entreprise spécialisée dans la valorisation de patrimoine qui a notamment pour objet social la valorisation de patrimoine foncier ou immobilier. La société VALOCÎME est intéressée pour prendre à bail l'emplacement de 55 m<sup>2</sup> environ sur ladite parcelle, objet de la convention conclue avec l'occupant actuel à l'expiration de cette dernière selon l'offre financière transmise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE le principe de changement de locataire
- DECIDE de donner en location pour une durée de 12 ans à effet du **15/10/2031**, tacitement reconductible, à la société VALOCÎME, les emplacements de 55 m<sup>2</sup> environ sur la parcelle cadastrée ZB N°141
- ACCEPTE une redevance annuelle de 8 000 € Net (comprenant toutes charges éventuelles y compris la TVA si le Contractant y est assujéti) avec une indexation fixe annuelle + 0,5%
- ACCEPTE l'offre spéciale salon des maires 2023, VALOCÎME versera 1 000 € à une association au choix de la commune
- AUTORISE le Maire à signer la convention de location à intervenir avec VALOCÎME et tous documents se rapportant à cette affaire.

## Informations :

### - Point travaux :

#### \* Aménagement terrain central :

Les bancs ont été installés, il reste à poser au printemps les jeux, poubelles et marquages au sol. L'extension du réseau électrique pour l'alimentation du futur marché et distributeurs automatiques de pains et pizzas doit être réalisée par l'entreprise RESEAUX ENVIRONNEMENT le 23 janvier prochain.

#### \* réfection de voirie : rue du Moulin (RD139)

L'agence routière départementale va réaliser en mai prochain la réfection (en agglomération) de la voirie, à partir de l'intersection du Jardin Boulard et au-delà des intersections des impasses de l'Escalier et du Valtru ; Il a été demandé à l'ARD de profiter de cette réfection pour curer le fossé.



### - Point sur le marché de la balayeuse :

La société VOIRIES SERVICES doit procéder au balayage des voiries le jeudi 18 janvier prochain, les conditions climatiques risquent de reporter ce passage.

### - Point sur les petits panneaux :

Six panneaux retraçant l'histoire de la commune ou de certains sites et monuments devront être installés fin janvier par l'entreprise KLIK STUDIO

### - Point sur l'animation et date du repas des aînés :

A la suite du repas des aînés du 5 novembre 2023, un questionnaire de satisfaction a été transmis auprès de nos aînés sur la qualité du repas et de l'animation ; il en ressort en majorité le besoin de changer d'animateur. Monsieur le Maire a rencontré Madame CASTEL (administrée de la commune et animatrice pour tous types d'évènements). Cette prestation sera assurée par Madame CASTEL pour le prochain repas du 13 octobre 2024 au même tarif de 350 € TTC.

### - Point sur le bulletin municipal :

Cinquante exemplaires ont été imprimés pour permettre aux personnes qui désireraient une version papier, le bulletin municipal est disponible en ligne (sur le site internet et panneau pocket).

### - Point sur une plainte de déchets sur une parcelle dédiée à l'agriculture bio :

Une personne résidant sur la commune à Grainville sur Odon a alerté Monsieur le préfet du Calvados, sur l'entreposage de déchets ; cette personne s'inquiète notamment des effets sur le sol et sur les productions sur ce terrain sous certification agriculture biologique. Monsieur le Maire a été sollicité par le Préfet de Région (par l'intermédiaire de la DREAL) afin d'intervenir pour prendre les mesures appropriées. Le 4 janvier Monsieur le Maire s'est rendu sur la parcelle du propriétaire,

il a été constaté l'existence de plusieurs véhicules en état d'épave, de matériel et gravas entreposés de manière anarchique. Il a été convenu que l'intéressé procède à l'enlèvement de ses déchets. Une nouvelle visite sur site est prévue fin février et ceci avec le recours du groupe d'investigations sur les atteintes à l'environnement pour procéder à ce constat.

- Point sur un projet pour promouvoir les JO 2024 :

Dans le cadre de l'année olympique et du futur passage de la flamme olympique dans le département, Madame DAHOUX proposera aux enfants de la commune de réaliser une torche olympique avec des matériaux recyclés. Cet atelier est ouvert aux enfants de moins de 12 ans et se dérouleront les samedis matins dans la salle de la 15e du 6 mars au 3 avril 2024

- Point sur la réunion du 80ème anniversaire :

Prochaine réunion prévue le 7 mars 2024

Questions diverses :

Dates à retenir :

- recensement de la population du 18 janvier 2024 au 17 février 2024
- conseil municipal le mardi 13 février 2024
- commission finances : mardi 5 mars 2024
- vote du budget primitif 2024 en conseil municipal le : jeudi 21 mars 2024

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE  
LE 9 FEVRIER 2024

La Secrétaire de Séance  
Marie-Paule GERVAIS

Le Maire,  
Emmanuel MAURICE

